ABAYS
Société à responsabilité limitée
au capital de 137 400 euros
Siège social : 4 rue du Bois de l'Abays
44810 HERIC
528 490 329 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 JUILLET 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 604,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	604,30 euros
Le compte « autres réserves »	21 145,87 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	21 750,17 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 10 euros par part	13 740,00 euros
Le solde en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 8 010,17 euros	8 010,17 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 13 740 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2023 :
13 740 euros, soit 10 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 13 740 euros

Exercice clos le 31 mars 2024 :
13 740 euros, soit 10 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 13 740 euros

Exercice clos le 31 mars 2025 :
13 740 euros, soit 10 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 13 740 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juillet 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Régine SEIGNARD

Certifié par youtrust

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026			31/03/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	7 500		7 500	7 500
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**7 500**		**7 500**	**7 500**
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	159		159	1 670
	Charges constatées d'avance	631		631	22
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	145 473		145 473	158 446
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	20 945		20 945	19 268
	Total de l'actif circulant (IV)	**167 208**		**167 208**	**179 406**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**174 708**		**174 708**	**186 906**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	790	1 692

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé 137 400)	137 400	137 400
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	13 740	13 740
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	21 146	34 072
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**604**	**814**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**172 890**	**186 026**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (I		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	648	227
	Dettes fiscales et sociales	1 170	653
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1) (IV)	**1 818**	**880**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**174 708**	**186 906**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 818	880
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	18 600		18 600	18 600
	Montant net du chiffre d'affaires	**18 600**		**18 600**	**18 600**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (I)			**18 600**	**18 600**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			2 347	2 403
	Impôts, taxes et versements assimilés			611	590
	Salaires			7 200	7 200
	Cotisations sociales			14 682	13 999
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			1	1
	Total des charges d'exploitation (II)			**24 841**	**24 193**
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**(6 241)**	**(5 593)**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(6 241)**	**(5 593)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	1 600	1 600
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	5 245	6 483
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (V)	**6 845**	**8 083**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (VI)		
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**6 845**	**8 083**
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**604**	**2 490**
	Produits exceptionnels (VII)		
	Charges exceptionnelles (VIII)		**1 676**
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**(1 676)**
	Participation des salariés aux résultats (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)		
	Total des produits (I+III+V+VII)	**25 445**	**26 683**
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**24 841**	**25 869**
	BENEFICE OU PERTE	**604**	**814**

(2) dont produits concernant les entités liées	1 634	1 616
(3) dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Annexe des comptes annuels

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2024, et des règlements de l'ANC le modifiant.

La méthode retenue pour l'inscription des éléments portés en comptabilité est la méthode des coûts historiques, basée sur la définition et la détermination des coûts de revient des actifs.

Le bilan de l'exercice présente un total de **174 708** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **25 445** euros et un total **charges** de **24 841** euros, dégageant ainsi une **perte** de **604** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026.**

Il a une durée de **12** mois**.**

Annexe des comptes annuels

Faits caractéristiques de l'exercice

La société applique pour la première fois la nouvelle règlementation comptable (ANC 2022-06) au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les impacts sont mentionnés dans le paragraphe "changement de méthodes" ci-dessous.

Changements de méthodes

Première Application du Règlement ANC 2022-06

Le collège de l'ANC du 4 novembre 2022 a adopté le projet de règlement n°2022-06 modifiant le PCG en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Ce règlement a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2023. Son application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Son application n'emporte pas de conséquences sur les comptes antérieurs.

L'application de l'ANC 2022-06 est assimilée à un changement de méthode, appliqué de manière prospective (article 831-3 du PCG) dont la cause est le changement de réglementation comptable.

Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée. Les opérations concernées sont désormais comptabilisées dans les comptes de charges concernés ;

- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, aux écritures purement fiscales et aux corrections d'erreurs.

Comme prévu par le règlement ANC n° 2022-06, lors de la première application, les modifications de présentation ci-après ont été opérées sur la colonne 2025 des comptes annuels pour se conformer aux nouveaux modèles :

- les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne « N-1 », au sein des postes relatifs aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ;

- les produits exceptionnels constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent et notamment les produits de cession d'actifs sont présentés dans la colonne "N-1", au sein du poste relatif aux produits exceptionnels ;

- les charges exceptionnelles constatées dans le compte de résultat de l'exercice précédent et notamment les valeurs nettes comptables des actifs cédés sont présentées dans la colonne "N-1", au sein du poste relatif aux charges exceptionnelles.

L'application de l'ANC 2022-06 sur l'exercice ouvert au 1er avril 2025 n'a pas eu d'impacts sur la présentation des comptes annuels clos le 31 mars 2026

Annexe des comptes annuels

Faits postérieurs

Néant.

Annexe des comptes annuels

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entreprise et procurant des avantages économiques futurs.

La société a considéré ses immobilisations comme non décomposables.

Immobilisations corporelles

Néant.

Le mode dégressif est utilisé lorsqu'il est fiscalement admis. L'écart entre l'amortissement dégressif fiscal et l'amortissement en mode linéaire est comptabilisé en amortissements dérogatoires.

Immobilisations financières

Participations :

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Le détail des participations figure dans les tableaux ci-après.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constitué du montant de la différence.

Compte tenu de la situation nette des structures filiales, aucune dépréciation n'est à retenir.

Créances clients

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à un an.

Ces créances sont dépréciées en fonction de leur probabilité de recouvrement.

Les mouvements affectant les dépréciations sont fournis dans les tableaux annexes ci-après.

Capital social

Il est constitué de 1 374 parts sociales de 100 euros chacune entièrement libérées.

Annexe des comptes annuels

Mouvements affectant les autres capitaux propres

Néant

Autres emprunts et dettes

Néant.

Annexe des comptes annuels

3 – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

La prestation de direction générale d'Héric Automobiles est facturée mensuellement.

4 – AUTRES INFORMATIONS

Autres engagements

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	7 500					7 500
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 500**					**7 500**
	TOTAL	**7 500**					**7 500**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Amortissements au 31/03/2026
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	TOTAL						

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	108	108	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	51	51	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	631	631	
	TOTAL DES CREANCES	**790**	**790**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	648	648		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	804	804		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	366	366		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**1 818**	**1 818**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/03/2026	31/03/2025	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	**804**	**262**	542	206,8
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**804**	**262**	542	206,8

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/03/2026	31/03/2025	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	**631**	**22**	609	N/S
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	631	22	609	N/S

Produits à recevoir (avec détail)

	31/03/2026	31/03/2025	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	**10 508**	**8 462**	2 046	24,18
TOTAL	**10 508**	**8 462**	2 046	24,18

Capital social

	31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 374,00	100,0000	137 400,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**1 374,00**	**100,0000**	**137 400,00**